

Sur le rapatriement des enfants et des combattants belges en Syrie

Discours de Thomas Renard lors de la conférence presse :

« Rapatrier les enfants retenus en Syrie, c'est possible ! »

Conférence de Presse du Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE),
Bruxelles, 3 juillet 2020

Les enfants belges prisonniers en Syrie sont des victimes. Victimes des mauvais choix de leurs parents, victimes d'une guerre qu'ils n'ont pas choisie, victimes de l'étiquette du « terrorisme » qui marque et marquera leur destin au fer rouge, victimes de conditions psychologiques et sanitaires indescriptibles dans les camps en Syrie, victimes d'un blocage politique qui empêche leur retour.

La question du rapatriement de ces enfants ne devrait pas se poser. Et pourtant, visiblement, elle se pose. Interrogeons-nous donc un instant sur les conséquences de l'approche actuelle. Elle fait peser un risque humanitaire considérable sur ces enfants, dont la santé et l'état psychologique se dégradent inexorablement. Plus on attend, plus on met ces enfants en danger. Par ailleurs, nous sommes potentiellement en train de créer un risque sécuritaire à plus long terme, un risque inédit même, si on les laisse grandir dans des enclaves djihadistes.

A l'inverse, si ces enfants étaient rapatriés, on pourrait veiller à leur resocialisation, à ce qu'ils retrouvent un équilibre social et psychologique. A ce qu'ils ne soient plus eux-mêmes des victimes du terrorisme.

Reconnaissons que depuis plus de deux ans, un travail énorme a été fait par l'ensemble des acteurs de la chaîne sociale-socio-préventive-sécuritaire afin de préparer ces retours. Tout est prêt aujourd'hui pour que ces retours se passent le mieux possible. Il ne manque plus que le feu vert.

Qu'est-ce qui coince alors ? Reconnaissons que la situation est compliquée, d'un point de vue légal notamment, mais aussi diplomatique puisque cela implique de discuter avec des acteurs non-étatiques dans une zone de conflit. Mais rien d'insurmontable, cependant.

La vraie pierre d'achoppement, ce sont les parents, et plus particulièrement les mamans de ces enfants que beaucoup ne souhaitent pas voir revenir. La position du gouvernement à cet égard est connue et n'a pas changé depuis 2017 : pas de rapatriement des combattants belges en Syrie. Même si leur retour ne peut être empêché (comme on l'a vu encore cette semaine avec le retour de 3 femmes, depuis la Turquie). C'est donc une approche passive, réactive, plutôt que proactive.

Beaucoup de choses ont déjà été dites et écrites sur le sujet, alors je vais insister sur deux aspects qui me semblent essentiels : les aspects judiciaires et sécuritaires.

Que l'on soit pour ou contre le rapatriement des combattants belges, tout le monde s'accorde à dire que la justice doit être rendue. C'est un principe fondamental de l'état de droit, mais aussi essentiel par rapport aux victimes du terrorisme, que ce soit ici en Belgique ou en Syrie et en Irak. Or, cette justice ne pourra jamais être rendue sur place, ni par les Kurdes, ni par les Syriens, ni par un hypothétique tribunal international. J'ai exprimé mon avis sur le sujet dans un article que vous trouverez dans le dossier de presse.¹

A l'inverse, la Belgique est un des pays en Europe, voire dans le monde, avec le plus haut taux de judiciarisation et d'incarcération pour les returnees, les adultes de retour de Syrie. 70% des returnees en Belgique ont été condamnés et emprisonnés (alors que ce taux est singulièrement plus faible dans de nombreux pays européens). Donc, le rapatriement apparaît comme le meilleur moyen de rendre la justice pour ces hommes et ces femmes qui, effectivement, ont commis des crimes. Et il est d'ailleurs tout à fait possible de les juger ici pour les crimes qu'ils ont commis là-bas.

Concernant l'aspect sécuritaire, ceux qui s'opposent au rapatriement invoquent généralement le risque terroriste. A cela, on pourrait rétorquer que finalement très peu de returnees ont été impliqués dans des attentats, une trentaine tout au plus, comparé aux 5000 européens qui sont allés combattre en Syrie. Mais soit. Le risque qu'une personne puisse commettre un attentat, même un risque minime, sera toujours un risque trop grand. Mais retournons le problème : laisser ces hommes et ces femmes là-bas comporte également un sérieux risque sécuritaire : re-radicalisation de ceux qui avaient quitté Daech, sur-radicalisation de ceux qui sont restés loyaux jusqu'au bout, création de nouveaux réseaux au sein des camps et prisons, risque d'évasion, etc etc. Daech est né dans les prisons irakiennes dans les années 2000, et les camps kurdes menacent aujourd'hui de reproduire exactement les mêmes effets. Et quand ces prisonniers se seront échappés, ou auront été libérés, comment va-t-on les surveiller, nous qui n'avons pas de services de renseignement sur place ? Comment va-t-on les empêcher de revenir commettre un attentat ici ?

¹ Voir ici: '[Faire juger nos djihadistes en Syrie : la fausse bonne idée](#)', *Le Soir*, 26 février 2020 ; '[Belgische IS-strijders voor Koerdische rechtbanken: een oplossing die er geen is](#)', *De Morgen*, 25 février 2020.

Comment va-t-on les empêcher d'appeler leurs « frères et sœurs belges » à commettre des attentats depuis là-bas ? Ce risque-là est bien réel également.

A l'inverse, si on ramène ces personnes de manière contrôlée, on pourra davantage les surveiller, les encadrer. Que ce soit en prison, où beaucoup de choses ont été faites depuis 2015 pour lutter contre la radicalisation, avec un certain succès, mais aussi après la prison, à la fin de leur peine, où des outils existent pour continuer à les suivre d'un point de vue sécuritaire, et à les accompagner d'un point de vue psychosocial. N'oublions pas que 370 anciens détenus, condamnés pour terrorisme ou radicalisés en prison, ont été libérés depuis 2012, et que la très grande majorité d'entre eux ne constitue plus une menace pour la Belgique aujourd'hui. Dans une étude que j'ai réalisée récemment, basée sur l'analyse de tous les dossiers terroristes en Belgique depuis 1990, j'ai montré que la récurrence terroriste était très faible, moins de 5%.²

Donc, pour conclure, le rapatriement des enfants ne devrait pas être contesté. Et celui des parents devrait apparaître comme la meilleure, ou en tout cas la moins mauvaise des solutions. Au final, le rapatriement des enfants avec leurs parents est sans doute la solution préférable, à la fois pour ces enfants, mais aussi pour la sécurité de notre pays.

Je terminerai en citant un haut responsable de la sécurité publique en Belgique qui s'exprimait en 1893, dans le contexte de la menace du terrorisme anarchiste qui gangrénait alors l'Europe, lorsque certains pays voisins expulsaient leurs anarchistes vers la Belgique, ou refusaient de les rapatrier. Il disait ceci : « il est injuste d'attendre de la Belgique qu'elle soit le réceptacle pour le surplus [de terroristes] des autres... tous les pays devraient s'entendre sur le sujet, et chacun prendre ses responsabilités pour les anarchistes de sa nationalité ». Difficile de ne pas faire le parallèle avec la situation actuelle...

Thomas Renard³
Chercheur, Institut Egmont
Professeur Associé, Vesalius College
Chercheur Associé, Université de Gand

² Voir: '[Overblown: Exploring the Gap Between the Fear of Terrorist Recidivism and the Evidence](#)', *CTC Sentinel* 13:4 (April), pp. 19-29.

³ Les opinions exprimées n'engagent que l'auteur.